

[Aménagement des examens pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France](#) [1]

Autorisation d'utiliser un dictionnaire bilingue pour certaines épreuves des examens scolaires et de certifications pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France à compter de la session 2022

Note de service du 3 février 2022

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 9 du 3 mars 2022

À compter de la session d'examens 2022, les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) sont autorisés à utiliser un dictionnaire bilingue aux épreuves de français, d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique de certifications de collège et de lycées. Cette note de service décline les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

[Consulter la note de service \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagement-des-examens-pour-les-%C3%A9l%C3%A8ves-allophones-nouvellement-arriv%C3%A9s-en-france>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2203999N.htm>